

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 26 août 2014, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Michel Joly, directeur général adjoint, et M^{me} Micheline Lussier, greffière adjointe.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

M. le conseiller Patrick Rancourt arrive à 18 h 5.

2014-08-449 APPEL D'OFFRES 2014-30 : RÉFECTION DE LA RUE FABRE, PHASE I

À la suite de l'appel d'offres 2014-30 relatif à la réfection de la rue Fabre, phase I, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Construction inc.	976 543,14 \$
DDL Excavation (9039-3273 Québec inc.)	1 043 826,58 \$
Charex inc.	1 109 000,00 \$
Pavages D'Amour inc.	1 126 755,00 \$
Les Entreprises C. Sauvé inc.	1 165 552,74 \$
Les Pavages Chenail inc.	1 208 167,03 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	1 278 366,78 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Construction inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Construction inc. un contrat pour la réfection de la rue Fabre, phase I, dans le cadre du projet de développement du secteur de l'Écoquartier Champlain, pour la somme de 976 543,14 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2014-30;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention de l'autorisation délivrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ

M. le conseiller Normand Amesse arrive à 18 h 10.

2014-08-450

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX JUSQU'AU LOT 3 594 816

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie requérant l'autorisation du conseil municipal de présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux jusqu'au lot 3 594 816 et afin de permettre le développement du secteur commercial situé à l'est de la carrière Bauval sur le boulevard Mgr-Langlois;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service de l'ingénierie, M. Ian Blanchet, ingénieur, à préparer une demande d'autorisation et à présenter et transmettre cette demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour et au nom de la municipalité, dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux jusqu'au lot 3 594 816 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard Mgr-Langlois, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, si nécessaire;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur, lorsque ceux-ci seront complétés, le cas échéant.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2014-08-451

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 13, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 26 août 2014.

ADOPTÉ